

en regardant la réalité bien en face. En fait, je suis très heureux que le comité ait proposé une tournée des réserves indiennes.

• (4.40 p.m.)

Pour l'heure, monsieur le président, les réserves indiennes du Canada occupent une superficie de quelque six millions d'acres. Quand je suis devenu titulaire de ce ministère, je me suis empressé de demander à M. Battle, notre sous-ministre adjoint, quelle était la valeur des réserves du Canada? Il m'a demandé si j'avais l'intention de les vendre. Je lui ai répondu non, au contraire. Je crois qu'en principe il faut reconnaître qu'on ne vendra plus de terres indiennes au Canada. Mais il faudrait redoubler d'efforts, selon moi, pour que le potentiel de ces réserves soit exploité au profit des Indiens eux-mêmes. Pendant trop longtemps, ces terrains isolés ont été considérés par les blancs comme des ghettos. Les Indiens ont négligé de les exploiter par insouciance et faute de fonds et d'appui général.

Certaines de ces réserves sont situées aujourd'hui en plein centre de certaines grandes villes et pourtant, on n'y a pas accompli grand-chose. Je donnerai une idée de la valeur de certains de ces terrains, si je vous signale, monsieur le président, qu'au cours des dernières semaines, des parties de certaines réserves en Colombie-Britannique ont été louées à raison de \$1,000 l'acre par année. C'est un cas exceptionnel, mais je ne crois pas que nous ayons réussi à administrer les réserves de façon à obtenir un rendement maximum des Indiens. Nous allons nous y appliquer expressément, et nous tâcherons aussi d'obtenir les fonds nécessaires pour stimuler la croissance de certaines industries, si modestes soient-elles au début, au profit des Indiens des réserves et d'ailleurs. C'est tout ce que j'ai à dire, je pense, monsieur le président. Je tâcherai de répondre aux questions le cas échéant.

M. Howard: Monsieur le président, les déclarations du ministre concernant les buts et objectifs sont louables, du point de vue de leur présentation, comme du désir sincère du ministre, je pense, de les voir menés à bonne fin. Nous avons entendu des déclarations semblables des divers prédécesseurs du ministre, et sans vouloir me lancer dans des remarques peu flatteuses sur les événements passés, il est juste de dire, je pense, surtout en ce qui concerne les Affaires indiennes, qu'il serait opportun, si l'on veut réaliser

[L'hon. M. Laing.]

vraiment des progrès, d'assurer une certaine continuité à la tête du ministère, au lieu de relancer ce portefeuille comme une balle, comme on le fait depuis quelques années.

J'ignore combien de ministres de la Citoyenneté et de l'Immigration nous avons eus jusqu'ici, et je n'ai pas l'intention d'énumérer les prédécesseurs du ministre, mais il y en a eu certainement un grand nombre ces dernières années. Cette pratique a semé un certain désarroi chez les Indiens. Ils écoutaient attentivement les déclarations du ministre du Travail, lorsque ce dernier détenait le portefeuille et assumait la responsabilité des Affaires indiennes. Ils en ont fait autant pour le président du Conseil privé, lorsqu'il a occupé ce même poste, et ainsi de suite, pour son prédécesseur et celui auquel il avait succédé. Mais tous ces ministres semblent avoir brièvement occupé ce poste, et leurs successeurs faisaient les mêmes déclarations. On ne peut pas continuer ainsi, monsieur le président, ou bien les intéressés seront amenés à croire que tout ce que font les ministres qui se succèdent, c'est répéter les mêmes beaux discours.

Voici où je veux en venir. Mise à part la possibilité d'une défaite électorale, soit du ministre, soit du gouvernement, je voudrais voir le ministre du Nord canadien garder ses responsabilités pendant une période de temps raisonnable, afin qu'il y ait une continuité dans l'attitude adoptée et que les idées que le ministre défendraient la chance d'être traduites dans les faits.

Le ministre a signalé deux aspects de la question auxquels je voudrais qu'il songe. Il a dit que le moment était venu où il ne faudrait plus vendre les terres des réserves indiennes. Le ministre a déjà exprimé jadis cette opinion en dehors de la Chambre, et nous l'avons écouté avec plaisir. D'autre part —et je me rends compte qu'il s'agit là d'une entreprise difficile parce que la juridiction des terres reste entre les mains des gouvernements provinciaux—le ministre voudrait-il envisager la possibilité d'augmenter les dimensions des réserves dans la mesure où cet accroissement est jugé nécessaire au bien-être économique et au progrès des aborigènes?

Par exemple, en Colombie-Britannique, il existe un certain nombre d'Indiens qui se livrent à la profession de bûcheron qu'ils font alterner avec la pêche. Graduellement, les sociétés de plus en plus importantes s'occupant de l'exploitation des forêts et ayant besoin de terres de plus en plus grandes, les